

Mise en ligne : 26 juillet 2017.
Dernière modification : 2 mars 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE DE CONSTRUCTIONS GÉNÉRALES EN AFRIQUE FRANÇAISE (CCGAF)

une création de la **BCEEM**
et des **Établissements français de l'Ouest-Africain**

Bulletin des annonces légales obligatoires du lundi 20 décembre 1926
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 20 décembre 1926)

Étab. français Ouest-Africains. — Émission de 10.000 actions portant le capital à 3 millions.

Compagnie de constructions générales en Afrique Française
(*La Journée industrielle*, 25 février 1930)

Cette société anonyme actuellement en formation aura pour objet toutes entreprises de travaux de toute nature, tels que, notamment, usines, bâtiments, ports, routes, canaux, chemins de fer, tramways, services de navigation maritime, fluviale ou aérienne, installations électriques, hydrauliques, barrages, etc.

Le siège social sera établi à Dakar (Sénégal), 10, rue de Thalmath.

Le capital sera de 5 millions en actions de 100 francs, dont 3.000 seront allouées en rémunération d'apports à la Société des Établissements Français de l'Ouest Africain. De plus, il sera créé 15.000 parts de fondateur qui seront mises à la disposition de la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles. Cette dernière, représentée par M. G. Froment-Guieysee, à Paris, 94, rue de la Victoire, est le fondateur de la société nouvelle.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OUEST-AFRICAIN.
(*Le Journal des débats*, 27 février 1930)

Une assemblée extraordinaire, réunie le 25 février, a approuvé la proposition du conseil d'apporter l'actif social, à titre de fusion, à une société à constituer dans un délai de quinze mois et qui sera dénommée Compagnie de constructions générales en Afrique Française, au capital de 15 millions de francs, avec siège à Dakar. La Société recevra en représentation de son apport 300.000 francs d'actions de la nouvelle société et un certain nombre de parts. En conséquence de cette décision, l'assemblée a décidé la dissolution de la société et a nommé deux liquidateurs.

CONSTITUTION
COMPAGNIE DE CONSTRUCTIONS GÉNÉRALES EN AFRIQUE

(*Les Annales coloniales*, 4 mars 1930)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 25 février, des Établissements français de l'Ouest-Africain (Anciennement Société immobilière de Thiès), a décidé la fusion de la société avec une société à constituer dans un délai de quinze mois, qui prendra la dénomination de Compagnie de constructions générales en Afrique française, au capital de 15 millions, et dont le siège sera à Dakar.

La société des Établissements français de l'Ouest-Africain apportera à cette société son fonds de commerce contre la remise de 300.000 francs d'actions d'apport et d'un certain nombre de parts, dont le chiffre n'est pas encore exactement déterminé. Diverses installations, ainsi que du matériel seront également apportés contre une somme en espèces.

L'échange des actions se ferait sur la base d'une action de la nouvelle société contre 10 actions de la société absorbée.

Les actionnaires ont voté le principe de la dissolution de la société et désigné MM. Pelleray et Lefèvre en qualité de liquidateurs.

Eugène-Albert DUFOUR (1858-1947), président

Ingénieur de l'École centrale de Lyon (1878)
Envoyé de la Régie Vitali sur la section Lao-Kay-Mongtzeu (1902-1908) des
[Chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan](#).
Créateur après la Grande Guerre de [Dufour Constructions générales](#).

UNE ŒUVRE FRANÇAISE
Le chemin de fer du Yunnan
par Ch. C.
(*La Liberté*, 11 juin 1930)

.....
Un nom se détache parmi tous ceux qu'il -faudrait citer, car il fut l'âme de ce chemin de fer pendant la période héroïque de la lutte contre la nature. Celui de M. Albert Dufour. Il a été le bon génie de cette œuvre à laquelle son nom est indestructiblement attaché, mais son activité coloniale ne reste pas bornée au passé ; dans un avenir très proche, il continuera son métier de constructeur en Afrique Occidentale Française en dirigeant une nouvelle société de travaux publics : la Compagnie de Constructions Générales en Afrique Française. Nous sommes certains que dans cette branche comme dans les précédentes, ce grand ingénieur sera l'un des principaux artisans de la mise en valeur de nos belles colonies de l'Ouest-Africain.

L'Association des grands ports français visite l'Alsace
(*Bulletin quotidien (Strasbourg)*, 19 juin 1930)

Dufour, président de la Compagnie de constructions générales en Afrique Française

La participation de la Banque coloniale à la mise en valeur de l'A.O.F.
par Ch. C.
(*Les Annales coloniales illustrées*, juillet 1930, p. 13-14)



Établissements français de l'Ouest-Africain. — Construction de la gendarmerie de Thiès.

.....
C'est ainsi que la branche « Entreprises de Travaux publics » est représentée au Sénégal et dans la région de Dakar, par :

Les Établissements français de l'Ouest-Africain, au capital social de 3.000.000 de francs, qui seront, sous peu, absorbés par une puissante filiale de la Banque Coloniale : La Compagnie de Constructions Générales en Afrique Française, au capital social de 5 millions de francs.

Cette dernière est dirigée par l'éminent ingénieur, M. Albert Dufour, dont le nom évoque tant d'entreprises hardies, notamment en Amérique du Sud, et en Indochine avec le chemin de fer du Yunnan.

De création toute récente, elle ne s'est pas moins vu confier pour cela près de 50 millions de travaux.

.....

APPELS DE FONDS
(*Le Journal des finances*, 10 juillet 1931)

CONSTRUCTIONS GÉNÉRALES EN AFRIQUE FRANÇAISE. — Pour le 25 juillet 1931, les 3^e et 4^e quarts : Dakar, 10. rue de Talmath ; Paris, 1, boulevard Malesherbes.

CONSTRUCTIONS GÉNÉRALES EN AFRIQUE FRANÇAISE
(*Le Journal des débats*, 27 août 1931)

L'assemblée ordinaire, tenue le 25 août, a approuvé, sur renvoi de l'assemblée du 18 juin, les comptes de l'exercice 1930, faisant apparaître un solde débiteur de 1.339.638 francs, après affectation de 600.000 francs comme provision pour créance à recouvrer d'une liquidation judiciaire et diverses autres provisions.

Un premier bilan avait été établi, lors de l'assemblée du 18 juin, ne faisant ressortir qu'un déficit de 14.798 francs, les provisions n'ayant été portées que postérieurement. Le total du passif s'élève à 7.364.315 francs.

CONSTRUCTIONS GÉNÉRALES EN AFRIQUE FRANÇAISE
(*Le Journal des finances*, 4 septembre 1931)

Parmi les entreprises essayées par la Banque coloniale d'études, la Compagnie de constructions générales en Afrique française est une des moins connues ; c'est, en effet, une des toute dernières venues. Fondée en juin 1930, au capital de 5 millions, pour reprendre la succession de la Société des Établissements français de l'Ouest-Africain, qui lui apportait son fonds de commerce et ses chantiers situés au Sénégal et en Côte-d'Ivoire, elle est née au moment où la période des malheurs s'ouvrait pour la famille.

Le premier exercice social a pris fin le 31 décembre 1930. Il n'a donc eu qu'une durée de six mois. Le bilan, soumis à une première assemblée des actionnaires, tenue le 18 juin, n'a pas été approuvé en raison des vives critiques formulées par le commissaire aux comptes désigné par ordonnance du tribunal de Dakar : le déficit accusé par l'inventaire était d'une quinzaine de mille francs ; il ne lui apparaissait pas que cette faible insuffisance correspondit à la réalité.

Des rectifications s'imposaient. L'assemblée confia au même commissaire la mission d'y procéder. C'est ainsi que le solde débiteur apparaissant au bilan remanié a été arrêté à 1.339.638 francs dont 739.638 francs pour amortissement des frais de premier établissement — ainsi complètement éteints — et 600.000 francs pour provision couvrant la créance sur la Banque coloniale.

Le nettoyage est rude ; il était nécessaire. La majorité l'a approuvé, en mettant, pour prix de son vote, la démission d'un des membres les plus importants — sinon le plus important — du conseil ¹.

On ne peut pas affirmer que la société — qui est, du reste, actionnée en nullité par un porteur pour irrégularité de constitution — soit sauvée. Mais elle a accompli un premier effort de redressement qu'il n'était pas inutile de souligner, ne serait-ce que parce qu'il indique l'importance du rôle, généralement négligé, que peut remplir un commissaire aux comptes indépendant.

¹ Probablement Georges Froment-Guieysse.

Edmond du VIVIER DE STREEL, président

Administrateur d'une quarantaine de sociétés.
Ancien président de la SAFIA. Voir [encadré](#).

CONSTRUCTIONS GÉNÉRALES EN AFRIQUE FRANÇAISE
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 janvier 1932)

Les actionnaires, réunis le 6 janvier en assemblée extraordinaire, ont voté le transfert du siège social de Dakar (Sénégal) à Abidjan* (Côte d'Ivoire). L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence de cette décision.



[Coll. Jacques Bobée](#)

Construction de l'immeuble de l'Enregistrement et des domaines à Abidjan (1932).

CONSTRUCTIONS GÉNÉRALES EN AFRIQUE FRANÇAISE
(*L'Information financière, économique et politique*, 9 août 1932)

Les actionnaires, dans leur assemblée ordinaire du 8 juillet, ont refusé d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1931, qui font apparaître une nouvelle perte de 665 631 francs, qui vient s'ajouter à la perte antérieure de 1.339 638 fr.

CONSTRUCTIONS GÉNÉRALES EN AFRIQUE FRANÇAISE
(*La Cote de la Bourse et de la banque, 23 décembre 1932*)

Approbation des comptes de 1931, se soldant par une perte de 965.634 fr.

CONSTRUCTIONS GÉNÉRALES EN AFRIQUE FRANÇAISE
(*La Journée industrielle, 24 juin 1933*)

L'assemblée ordinaire tenue juin a approuvé les comptes de cive 1932 se soldant par un bénéfice de 674.712 fr. qui a été affecté à l'amortissement des certes antérieures ainsi ramenées à 1.630.557 francs.

COMPAGNIE DE CONSTRUCTIONS GÉNÉRALES EN AFRIQUE FRANÇAISE
(*L'Information financière, économique et politique, 25 juin 1933*)

L'assemblée ordinaire du 22 juin, présidée par M. du Vivier de Streel, a approuvé les comptes de l'exercice 1932 qui, accusant un bénéfice de 674.712 fr. (contre une perte de 965.631 fr. en 1931). Le déficit du compte de Profits et Pertes se trouve ainsi ramené de 2.305.269 fr. à 1 million 630.557 fr.

Le conseil, dans son rapport, souligne l'assainissement de la situation. Il exprime l'espoir que l'achèvement, en juillet prochain, des travaux importants entrepris pour le gouvernement de la Côte d'Ivoire ne réservera aucune surprise. Malheureusement, aucun marché nouveau n'a pu être traité et la Société restera probablement sans travail pendant quelques mois. Le programme de travaux de voirie et de chemins de fer prévu pour la Côte d'Ivoire est, en effet, ajourné jusqu'à la fin de l'année. C'est seulement à cette époque que la société pourra présenter des offres, qui se heurteront d'ailleurs, à une concurrence âpre et difficile, et la Société ne pourra réserver sa part qu'au prix de sacrifices qui réduiront sensiblement les perspectives de profits.

CONSTRUCTIONS GÉNÉRALES EN AFRIQUE FRANÇAISE
(*La Journée industrielle, 13 septembre 1933*)
[pâte, moitié ressaisi]

Une assemblée extraordinaire, tenue hier, a apporté certaines modifications aux articles 52 et 54 des statuts en vue de déclarer compétents les tribunaux sis dans la même ville que le siège social, c'est-à-dire à Abidjan (Côte d'Ivoire).

Les porteurs de parts, réunis ensuite en assemblée spéciale, ont approuvé ces modifications statutaires en ce qui les concerne et ont nommé M. du Vivier de Streel administrateur.

CONSTRUCTIONS GÉNÉRALES EN AFRIQUE FRANÇAISE
(*Les Annales coloniales, 16 septembre 1933*)

Les actionnaires, réunis le 12 septembre en assemblée extraordinaire, ont apporté aux articles 52 et 54 des statuts certaines modifications en vue de déclarer compétents les tribunaux d'Abidjan (Côte d'Ivoire).

CONSTRUCTIONS GÉNÉRALES EN AFRIQUE FRANÇAISE
(*La Journée industrielle*, 1^{er} juillet 1934)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé tes comptes de l'exercice 1933 se soldant par un bénéfice de 51.228 fr. 78, qui ramène le solde déficitaire antérieur du compte de profits et pertes à 1 million 579.326 fr. 50.

Extraordinaires
(*Le Journal des finances*, 29 mars 1935)

CONSTRUCTIONS GÉNÉRALES EN AFRIQUE FRANÇAISE. — Le 13/4/35. à 11 h., à Paris, 14, rue Milton : annulation de 7.726 parts. Modification de la répartition des bénéfices, réduction de capital.

Compagnie de constructions générales en Afrique Française
(*La Journée industrielle*, 14 avril 1935)

Une assemblée extraordinaire, convoquée pour hier, en vue d'annuler 7.726 parts de fondateur, de modifier la répartition des bénéfices et de réduire le capital social n'a pu avoir lieu, faute de quorum, et a été reportée au 25 mai prochain.

CAPITAL RÉDUIT DE 5 À 2,5 MF



Coll. Jacques Bobée

COMPAGNIE DE CONSTRUCTIONS GÉNÉRALES EN AFRIQUE FRANÇAISE
Société anonyme au capital social de 5.000.000 de fr.
divisé en 50.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Gay, notaire à Dakar

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
de l'Afrique occidentale française du 2 août 1930

Capital réduit à 2.500.000 francs
par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
en date du 29 juin 1935

Siège social à Dakar

Siège social transféré à Abidjan (Côte-d'Ivoire)

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR

Créée en vertu de l'article 18 des statuts et faisant obligatoirement partie de l'Association des porteurs de parts de fondateur de la Compagnie de Constructions Générales en Afrique Française, conformément à l'article 54 des statuts.

Par délégation du conseil d'administration : ?

Un administrateur : Dufour

Imp. Jean Kruger, Paris

LA VIE DE L'INSTITUT COLONIAL FRANÇAIS
(*La Chronique coloniale*, 30 novembre 1935)

LE DÉJEUNER DE L'AEF EN L'HONNEUR DE M. RESTE

Du Vivier de Streel, président de la Compagnie de constructions générales en Afrique Française

AEC 1937/303. — Cie de constructions générales en Afrique française,
Siège social à ABIDJAN (Côte d'Ivoire).

Bureaux à Paris : 14, rue Milton, PARIS (9^e).

Tél. : Trudaine 36-47. — Télég. : Nyanga-Paris. — © : Lugagne 1929. — R. C. Seine
244.800 B.

Capital. — Société anon. fondée le 14 juin 1930, 2.500.000 fr. en 25.000 actions de
100 fr. — Parts: 15.000.

Objet. — Entreprise de tous travaux publics et privés en Afrique française et plus
spécialement au Sénégal, Soudan, Côte d'Ivoire et Dahomey.

Conseil. — MM. E. du Vivier de Streel, présid. ; Fillonneau, vice-présid. ; Klein, E.
Pelleray, É. Trouis, René Bouvier.

Compagnie de constructions générales en Afrique Française
(*La Journée industrielle*, 3 juillet 1937)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1936 qui
font apparaître un bénéfice net de 64.280 fr. Avec le report bénéficiaire antérieur, le
solde créditeur s'élève à 79.766 francs, qui a été reporté à nouveau.

Convoc. 14, rue Milton, Paris
(*La Journée industrielle*, 9 juin 1938)

Convoc. A.G.E. 14, rue Milton, Paris
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 juin 1939)
(*La Journée industrielle*, 2 juillet 1939)

(*L'Information financière, économique et politique*, 4 juillet 1939)

Constructions générales en Afrique Française. — Assemblée extraordinaire, le 20 juillet, pour autoriser le conseil à racheter éventuellement des actions de la Société, entraînant réduction du capital.

(La Journée industrielle, 28 juillet 1939)

Paiement du coupon



Coll. Jacques Bobée

Lettre adressée d'Abidjan, le 3 avril 1940, à M^{lle} Janine Reveille,
à Conques-sur-Orbiel (Aude)

Compagnie de constructions générales en Afrique Française
(BALO, 29 novembre 1943)

Société anonyme au capital de 2.100.000 fr. Siège social : Abidjan (Côte d'Ivoire).
Bureau: à Paris, 10, rue Villaret-de-Joyeuse [domicile d'Edmond du Vivier de Streel après
son remariage avec M^{me} V^{ve} Edmond Goldschmidt].

Première insertion. Les assemblées générales extraordinaires de la Compagnie de
constructions générales en Afrique française, convoquées pour le 29 octobre 1943,
n'ayant pu délibérer valablement faute de réunir le quorum légal, MM. les actionnaires
sont convoqués à nouveau en assemblées générales extraordinaires à Paris, 10. rue
Villaret-de-Joyeuse, pour le 16 novembre 1943:

a) À 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant qui faisait l'objet de la
première assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 1943:

Confirmation, en tant que de besoin, des décisions prises par l'assemblée générale
extraordinaire du 29 juin 1935, relativement à l'annulation d'une partie des parts de
fondateur et aux modifications statutaires en résultant (art. 1^{er}, 48, 51 et 54);

b) À onze heures trente, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant qui faisait l'objet de la deuxième assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 1943:

1° Transformation d'une partie de la réserve appartenant exclusivement aux actionnaires en capital nouveau, en contrepartie partielle de la réduction de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 1935 ; augmentation de capital en résultant ; fixation des modalités de l'opération;

2° Abandon des avantages accordés aux actions à la suite de la réduction de capital susvisée ;

3° Modifications à apporter, en conséquence des décisions prises, à la rédaction des articles 7, 45 et 48 des statuts ;

4° Augmentation du capital social par création d'actions nouvelles à souscrire et à libérer en numéraire ; pouvoirs à conférer au conseil d'administration à cet effet ; modification à la rédaction de l'article 8 des statuts.

Les assemblées se composent de tous les actionnaires propriétaires d'actions nouvelles.

MM. les propriétaires d'actions au porteur devront déposer, cinq jours au moins avant la date de l'assemblée, aux bureaux de la société, 10. rue Villaret-de-Joyeuse, soit leurs titres, soit les récépissés de ces titres dans une banque ou dans un établissement de crédit.

Les pouvoirs devront être déposés à Paris, aux bureaux de la société, le 13 novembre 1943, à midi au plus tard.

Le conseil d'administration.

COMPAGNIE DE CONSTRUCTIONS GÉNÉRALES EN AFRIQUE FRANÇAISE

Société anonyme au capital de 5.040.000 francs

Siège social : ABIDJAN (Côte d'Iv.)

Bureau de correspondance à Paris : 10, rue Villaret-de-Joyeuse (17^e)

(Paris-Dakar, 12 mars 1948)

MM. les actionnaires de la Compagnie de constructions générales en Afrique Française, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire à Paris, 10, rue Villaret-de-Joyeuse pour le MERCREDI 31 MARS 1948, à 11 heures, à l'effet de délibérer, sur l'ordre du jour suivant :

1°) Confirmation de l'autorisation précédemment donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital social par création d'actions nouvelles à souscrire et à libérer en numéraire,

2°) Vérification et reconnaissance de la sincérité de la déclaration notariée de souscription et de versement relative à une augmentation de capital en numéraire de 1.260.000 francs C.F.A. décidée par le conseil d'administration dans sa séance du 14 novembre 1947 ; constatation de la réalisation de capital ;

3°) Modification à apporter comme conséquence des décisions prises à la rédaction des articles 7 et 8 des statuts.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à ladite assemblée MM. les propriétaires de titres au porteur devront déposer soit au siège social le 23 mars au plus tard, soit au bureau de Paris, 10, rue Villaret-de-Joyeuse, trois jours au moins à l'avance, soit leurs titres, soit les récépissés de dépôt de ces titres dans toutes banques ou établissements de crédit.

Le conseil d'administration.

Siège social à ABIDJAN (Côte-d'Ivoire).

Bureaux à Paris : 10, rue Villaret-de-Joyeuse, PARIS (17^e) [= Cie fse de l'Ouhane et Nana].

Capital. — Société anon. fondée le 14 juin 1930. Capital actuel : 16.800.000 fr. C. F. A. en 42.000 act. de 400 fr. — Parts : 7.274.

Dividendes en fr. C. F. A. — 1948 : a. 17,857 ; p. 39, 269 ; 1949 : a. 22,50.

Objet. — Entreprise de tous travaux publics et privés en Afrique française et plus spécialement au Sénégal, Soudan, Côte-d'Ivoire et Dahomey.

Conseil. — MM. P[ierre] du Vivier de Streel, présid. ; R. Bouvier [SOFFO], P[aul] Chalon [Port de Fedala], L[ouis] Klein, P. Gascuel, E. Pelleray, E. Trouis [SCREG].

Annuaire Desfossés, 1953, p. 1646 :

Cie de constructions générales en Afrique française

Conseil : MM. P. du Vivier de Streel, pdt ; P. Chalon, A. Henriquez, L. Klein, S. Trouis, Chr. Vieljeux.

Commissaire aux comptes : M. A. Beaudinot.

COMPAGNIE DE CONSTRUCTIONS GÉNÉRALES EN AFRIQUE FRANÇAISE (*L'Information financière, économique et politique*, 2 juillet 1954)

Les comptes de l'exercice 1953 se soldent par un bénéfice net de 3 millions 401.000 francs C.F.A. (contre 15.167.000 en 1952) après 6.793.454 francs C.F.A. d'amortissements et affectation d'une somme de 1.179.675 fr. à la provision pour le règlement de l'impôt B.I.C.

Le conseil n'a encore pris aucune décision quant à la répartition du solde bénéficiaire.

Pour 1952, il avait été distribué 80 francs C.F.A. par action ancienne entièrement libérée, 46,14 fr. C.F.A. par action nouvelle et 184,314 fr. pour part de fondateur.

COMPAGNIE DE CONSTRUCTIONS GÉNÉRALES EN AFRIQUE FRANÇAISE [Desfossés, 1956/1638]

CONSEIL

Vivier de Streel (Pierre du)[1893-1970][Fils d'Edmond (1869-1946), administrateur d'une quarantaine de sociétés. Ingénieur ECP. Épaule son père au conseil de la Safia au sortir de la guerre, lui succède à la présidence de la Société industrielle des Pyrénées et de la Compagnie de constructions générales en Afrique frse. Administrateur de la Compagnie pour la fabrication d'appareils de chauffage et gazogènes (1938)], 1403 (Soc. des produits azotés), 1631 (Soc. industrielle des Pyrénées), 1638 (pdt Cie de construc. gén. en Afrique française).

Chalon (Paul)[x /x0][Hersent], 479 (Port de Fedala), 906 (Bonna), 1638 (Cie de construc. gén. en Afr. frse).

Chaufour (André)[Dumez], 1638 (Cie de construc. générales en Afr. frse).

Chichet (P.), 1638 (Cie de construc. générales en Afr. frse).

Henriquez (André)[Fils de Marc-Jules Henriquez, de la Banque Gunzburg. Frère de Georges Henriquez, exterminé à Auschwitz][Adm-dir. gén. de la Société financière du Congo, du Crédit foncier du Congo et de la Cie frse du Haut et du Bas-Congo], 1638 (Cie de construc. gén. en Afrique française).

Klein (Louis), 1638 (Cie de construc. générales en Afr. frse).

Trouis (Émile)[00/00][père de Georges (WW 79) : débute aux Routes économiques], 1478 (SCREG), 1638 (Cie de construc. gén. en Afrique française).

Vieljeux (Chr), 444 (v.-pdt Delmas-Vieljeux), 954, 1638 (Cie de construc. générales en Afr. frse).

Bouvier (Albert), 45 (comm. cptes Patrimoine-Vie), 444 (comm. cptes Delmas-Vieljeux), 668 (Minerais Grde Île), 839 (comm. cptes de Wendel et Cie), 954 (comm. cptes suppl. Ch. navals La Pallice), 1002 (comm. cptes Compteurs et moteurs Aster), 1244 (comm. cptes suppl. SAGEM), 1261 (comm. cptes Buhler-Fontaine), 1269 (comm. cptes SAT), 1271 (comm. cptes Porcelaines électrotechniques d'Érome), 1278 (comm. cptes Grammont), 1294 (comm. cptes Lampes Fotos), 1304 (comm. cptes Télév. Grammont), 1317 (comm. cptes Soc. ind. voûtes d'Alger), 1631 (comm. cptes Indus. Pyrénées), 1638 (comm. cptes Cie de construc. générales en Afr. frse), 1980 (comm. cptes Malteries fr.-belges).

SIÈGE SOCIAL : Abidjan (Côte-d'Ivoire). Bureau à Paris, 10, rue Villaret-de-Joyeuse [= Edm. du Vivier de Streel].

CONSTITUTION : Société anonyme française constituée en 1930 pour une durée de 99 ans.

OBJET : Toutes entreprises de travaux de toute nature, et notamment usines, bâtiments, ports, routes, canaux, chemins de fer, tramways, services de navigation maritime, fluviale ou aérienne, installations électriques, hydrauliques, barrages, etc.

CAPITAL SOCIAL : 50 millions de fr. C.F.A., divisé en 62.500 actions de 800 fr. C.F.A. À l'origine 6 millions. Ramené en 1935 à 2.500.000 fr. et en 1940 à 2.100.000 fr. Porté en 1943 à 3.150.000 fr., en 1944 à 5.040.000 fr. C.F.A., en 1948 à 6.300.000 fr. C.F.A. Porté en 1950 à 16.800.000 fr. C.F.A. par élévation du nominal de 150 à 400 fr. C.F.A. Porté en 1951 à 33.600.000 fr. C.F.A. par élévation du nominal de 400 à 800 fr., puis en 1952 à 42 millions de fr. C.F.A. Porté en 1955 à 50 millions par émission au pair de 10.000 actions de 800 fr. C.F.A. (1 pour 5).

PARTS DE FONDATEUR : 7.274 parts.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale; 7 % d'intérêt aux actions ; 10 % au Conseil et le solde : 87,876 % aux actions, 12,124 % aux parts, sauf prélèvements pour réserves ou reports.

LIQUIDATION : Apurement du passif, remboursement du capital non amorti ; le surplus, après prélèvement de la réserve appartenant aux actionnaires, 87,876 % aux actions, 12,124 % aux parts.

SERVICE FINANCIER : Bureau de Paris.

COTATION : Courtiers « Cote Desfossés », actions et parts H.C. (relevé hebdomadaire).

	Amort.	Prov.	Bénéf. nets	Réserves	Divid. et tant.	Divid. act.	Brut parts
	(En 1.000 fr. C.F.A.)					En fr. C.F.A.)	
1947	486	—	1.185	—	—	—	—
1948	2.950	874	3.496	1.936	1.560	17.857	39.274
1949	6.784	16.694	14.388	9.893	4.495	22,5	191,35
1950	9.543	15.404	26.412	17.478	8.934	60 00	837.03
1951	8.724	14.812	15.880	9.420	6.460	80 00	163.61
1952	8.672	9.118	15.167	8.208	6.958	80 00	184.31
1953	6.793	2.546	3.101	170	4.054	80 00	8,288
1954	6.013	—	- 2.902	—	—	—	—

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (En 1.000 fr. C.F.A.)

	1950	1951	1952	1963	1954
ACTIF					
Immobilisations (nettes)	10.585	13.255	13.838	26.243	23.775
Autres valeurs immobilisées	496	496	723	808	2.080
Réalisable :					

Valeurs d'exploitation	26.157	34.375	39.723	31.797	39.404
Débiteurs	50.510	73.946	81.637	88.820	85.661
Disponible	3.220	5.522	28.442	3.698	1.593
Résultats	—	—	—	—	2.902
	<u>90.968</u>	<u>127.594</u>	<u>164.363</u>	<u>151.361</u>	<u>160.315</u>
PASSIF					
Capital	16.800	33.600	42.000	42.000	42.000
Réserves	1.476	2.154	7.969	16.177	19.654
Fonds de renouvellement et provisions	23.344	20.208	20.704	13.629	205
Dette à court terme	22.936	55.752	78.523	76.154	98.456
Bénéfices	26.412	15.880	15.1767	3.401	—
	<u>90.968</u>	<u>127.594</u>	<u>164.363</u>	<u>151.361</u>	<u>160.315</u>



Coll. Jacques Bobée

COMPAGNIE DE CONSTRUCTIONS GÉNÉRALES EN AFRIQUE FRANÇAISE

Nouvelle dénomination sociale :
 COMPAGNIE DE CONSTRUCTIONS GÉNÉRALES EN
 AFRIQUE
 (A.G.E. du 11 décembre 1959)

Société anonyme au capital social de 2.500.000 de fr.
 divisé en 25.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Gay, notaire à Dakar

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
 de la Côte-d'Ivoire du 15 octobre 1935

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation du secrétariat d'État à la marine et
 aux colonies en date du 8 juin 1944
 (application de la loi du 12 février 1943)

Capital réduit à 2.500.000 francs
par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
en date du 29 juin 1935

Capital fixé à 5.040.000 francs
divisé en 33.600 actions de 150 francs chacune
(assemblée générale du 14 janvier 1944)

Capital porté à 83.720.800 fr. C.F.A.
divisé en 104.651 actions de 800 fr. C.F.A. chacune
A.G.E. du 18 novembre 58 et
C.A. du 10-5-60

Siège social à Dakar à Abidjan (Côte-d'Ivoire)

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR

150 francs
Décision de l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 1945

huit cents

Le président du conseil d'administration : E. du Vivier de Streel
Par délégation du conseil d'administration : ?
P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez (54.292-20.918)
